

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

Le Myanmar a été officiellement reconnu comme pays indemne de peste des petits ruminants (PPR) par l'OIE en 2014.

En 2017, une mission a été effectuée dans le pays pour vérifier s'il demeurait en conformité avec les dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, aux fins du maintien de son statut de pays indemne de PPR.

À l'issue de cette mission, le [statut de pays indemne de PPR du Myanmar est suspendu à compter du 18 décembre 2017](#).

Selon les [procédures opérationnelles standard pour la suspension d'un statut sanitaire officiellement reconnu](#), le pays dispose d'un délai de deux ans pour recouvrer son statut officiel antérieur en se conformant aux dispositions applicables du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

Contact : [Service des statuts de l'OIE](#)

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Myanmar – Suspension du statut de pays indemne de peste des petits ruminants



© OIE/Laura Wolf

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France

Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int